

2023-2024

Le(s) cours choisi(s) du Q1 et du Q2 doit figurer dans votre PAE pour le 15/10/2023 au plus tard.

Procédure pour l'inscription à la KULeuven ou UCLouvain

Les étudiants envoient

- le [contrat de mobilité](#) qui doit être préalablement signé par Patricia Semeraro et suit la procédure ci-dessous en prenant soin de bien prendre notes DES DATES LIMITES ET LES DOCUMENTS à remplir à ENVOYER repris dans les informations ci-dessous.

Procédure pour l'inscription à la KULeuven année académiques 2023-2024

ULB and UCLouvain students can register as an interuniversity student online via this link: https://associatie.kuleuven.be/inschrijvingen/oli_reg_50000050

After creating an account, they can immediately go to the pre-registration to the right choice of study (interuniversity FEB):

There are 4 documents that need to be uploaded :

1. Admission KU Leuven FEB : (To obtain the admission, ULB/UCLouvain students send a message to the contact form (<https://feb.kuleuven.be/FEBadvisor/>) with a scan of the proof of enrolment at ULB/UCLouvain. We will let them know via reply whether or not they have permission to enroll as interuniversity students at the Faculty of Economics and Business
2. Passport photo (for student card)
3. ID card
4. Registration certificate ULB/UCLouvain

Students complete their ISP (Individual Study Program) when they have registered at KU Leuven before the ISP deadline.

Students must complete the application form every year, even if they were enrolled in the previous academic year.

More information on registration for interuniversity students here:

<https://www.kuleuven.be/english/education/student/register/ParticularCategories.html>

Première session :

- Début d'inscription: 11/9/2023
- Fin d'inscription: **20/9/2023**
- Date limite pour le choix du (des cours) : 11/10/2023
- Début des cours Q1 : 25/9/2023

Deuxième session :

- Début d'inscription: début 2024
- Fin d'inscription: le 12/2/2024
- Date limite pour le choix du (des cours): 28/2/2024
- Début des cours au Q2: 12/2/2024

INSCRIPTION à l'UCLouvain 2023-2024

Les étudiants envoient, par courrier normal (**pas de courrier recommandé !**), (LSBA, voie du Roman Pays 20, bte L1.04.01, B-1348 Louvain-la-Neuve) le document de mobilité rempli et signé ET le formulaire d'inscription (UCLouvain_inscr_part_FR) avec une preuve d'inscription à l'ULB (pas la carte d'étudiant) et une copie recto-verso de leur carte d'identité. Dans le formulaire, cocher « INSCRIPTION PROGRAMME INTERUNIVERSITAIRE ».

L'horaire est disponible sur le site du cours (pour les examens, ce sera disponible en novembre pour la 1^{ère} session et en mars pour la seconde session).

<https://uclouvain.be/en-cours-2023-lactu2270>

<https://uclouvain.be/en-cours-2023-lactu2280>

<https://uclouvain.be/en-cours-2023-lactu2220>

<https://uclouvain.be/en-cours-2023-lactu2240>

<https://uclouvain.be/en-cours-2023-lactu2260>

<https://uclouvain.be/cours-2023-lactu2310>

<https://uclouvain.be/cours-2023-lactu2230>

<https://uclouvain.be/cours-2023-lactu2260>

Students can also directly give me the documents (opening hours : 9:00-12:00 am and 2:00-4:00 pm, closed on Friday, office D108, first level). They need to fill in each year the form, even if they were registered previous academic year.

Première session :

- Début d'inscription : 11/9/2023
- Fin d'inscription : le 29/9/2023 (attention le 27/9/2023 Unif. fermé)
- Date limite pour le choix du (des cours) 06/10/2023
- Début des cours Q1 : 18/9/2023

Deuxième session :

- Début d'inscription: début 2024
- Fin d'inscription: le 16/2/2024
- Date limite pour le choix du (des cours): 28/2/2024
- Début des cours au Q2: 05/2/2024

ATTENTION

➤ Si vous n'avez pas réussi l'examen de l'unité d'enseignement auquel vous êtes inscrit, vous devrez vous inscrire, après les délibérations de juin, aux examens de deuxième session (août/sept) dans ces institutions, en suivant les procédures qui vous seront transmises dans leur secrétariat. Dans le cas contraire, vous ne serez pas repris sur leur liste des étudiants devant représenter l'examen.

Important :

➤ Pour les cours qui ne figurent pas dans le programme de cours du cycle d'étude dans lequel vous êtes inscrit, il faut **obligatoirement** transmettre à la faculté des sciences : à

- LAVOYE Marie-Laetitia marie-laetitia.lavoie@ulb.be copie au Département de math (Patricia Semeraro patricia.semeraro@ulb.be), **la fiche de cours** qui reprend, l'intitulé, le nom du titulaire et son adresse mail, le nombre d'ECTS, le quadrimestre de dispensation ainsi que le contrat de mobilité signé, par tous les intervenants et ce avant le 10 octobre 2023 pour que le cours puisse être créé et rajouté à votre PAE.

-
-